



RAPPORT SEMESTRIEL

30 juin
2026

Rapport de gestion intermédiaire du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur le premier semestre de l'exercice 2026 et de rendre compte de notre gestion de la Financière de Tubize (la 'Société').

1. Evènements importants

1.1. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2026

Dividendes – La Financière de Tubize a encaissé le dividende afférent à l'exercice 2025 distribué par UCB (€ 102,3 millions) et a payé à ses actionnaires son propre dividende afférent à l'exercice 2025 (€ 48,1 millions), sur la base d'un dividende brut de € 1,08 par action, en croissance de 3,85% par rapport à l'an dernier.

Acquisitions de titres UCB – La Société a acquis 15.783 titres UCB au premier semestre 2026, au cours moyen de € 256,4 et pour un montant total de € 4,05 millions, amenant sa participation dans UCB de 36.28% au 31 décembre 2025 à 36.29% au 30 juin 2026.

1.2. IMPACT DES SUITES DE LA SITUATION EN UKRAINE, ET AU MOYEN-ORIENT

Les suites de la situation en Ukraine et au Moyen-Orient n'ont pas eu d'impact significatif sur les activités de la Société et sur ses états financiers durant le 1^{er} semestre 2026. La Société est, en effet, une mono holding ayant pour seul investissement une participation dans UCB et n'a donc aucune activité commerciale ou industrielle. La Société reste attentive aux développements liés à ces événements pour évaluer tout impact financier éventuel sur la Société et/ou sur les résultats d'UCB. Il convient à cet égard de se reporter au contenu du rapport semestriel d'UCB.

1.3. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS AU 30 JUIN 2026 (NON AUDITÉS)

Bilan résumé

Actif	Notes	30-06-26	31-12-25
Actifs immobilisés		1.936.603.990	1.932.557.686
Immobilisations corporelles		827	1.257
Mobilier et matériel roulant		827	1.257
Immobilisations financières	1.3	1.936.603.163	1.932.556.429
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		1.936.599.163	1.932.552.429
Participations		1.936.599.163	1.932.552.429
Autres immobilisations financières		4.000	4.000
Créances et cautionnements en numéraire		4.000	4.000
Actifs circulants		50.073.928	1.581.076
Créances à un an au plus		31.777	7.397
Autres créances		31.777	7.397
Placements de trésorerie	1.5.1.	49.750.000	900.000
Autres placements		49.750.000	900.000
Valeurs disponibles	1.5.1	154.040	368.071
Comptes de régularisation		138.111	305.608
Total de l'actif		1.986.677.918	1.934.138.762

Passif	Notes	30-06-26	31-12-25
Capitaux propres	1.3	1.986.317.574	1.885.559.936
Apport		236.224.992	236.224.992
Capital souscrit		235.000.000	235.000.000
Prime d'émission		1.224.992	1.224.992
Réserves		1.469.129.708	1.469.129.708
Réserve légale		23.500.000	23.500.000
Réserves disponibles		1.445.629.708	1.445.629.708
Bénéfice reporté / à reporter		280.962.874	180.205.237
Dettes		360.344	48.578.826
Dettes à un an au plus		214.365	48.378.826
Dettes financières		-	-
Dettes commerciales		206.846	298.327
Dettes fiscales, salariales & sociales		-	-
Autres dettes	1.5.5	7.519	48.080.499
Comptes de régularisation		145.979	200.000
Total du passif		1.986.677.918	1.934.138.762

Participation dans UCB

La Société a acquis 15.783 titres UCB au 1^{er} semestre 2026, amenant sa participation dans le capital d'UCB de 36,28% au 31 décembre 2025 à 36,29% au 30 juin 2026. La participation dans le capital d'UCB est reprise au bilan à sa valeur d'acquisition pour un montant de € 1.936.599k au 30 juin 2026 contre € 1.932.552k au 31 décembre 2025, soit une valeur d'acquisition moyenne de € 27,44 par action au 30 juin 2026 (€ 27,39 au 31 décembre 2025). Le cours de bourse de l'action UCB au 30 juin 2026 s'élevait à € 262,00 (€ 238,60 au 31 décembre 2025).

Capitaux propres

Les capitaux propres passent de € 1.885.560k au 31 décembre 2025, à €1.986.318k au 30 juin 2026. Cette augmentation provient exclusivement du résultat de l'exercice (€ 100.758k).

La capitalisation boursière de la Financière de Tubize se situe à € 10.282.410k au 30 juin 2026 (44.512.598 actions à € 231) contre € 9.303.133k au 31 décembre 2025 (44.512.598 actions à € 209).

Le ratio de solvabilité (fonds propres en pourcentage du total de l'actif) s'élève à 99,98%, contre 97,49% 31 décembre 2025.

Emprunts bancaires

La société n'a plus d'endettement bancaire depuis son remboursement en mai 2025. Elle dispose de lignes de crédit d'un montant total de € 350 millions non utilisés au 30 juin 2026. L'évolution des lignes confirmées est reprise dans la note 1.5.2 relative aux emprunts bancaires.

Compte de résultats résumé

Comptes de résultats	Notes	30-06-26	30-06-25
Coût des ventes et prestations		1.325.435	1.261.894
Services et biens divers	1.5.4.	1.324.495	1.260.966
Amortissements		429	429
Autres charges d'exploitation		511	499
Charges d'exploitation non récurrentes		-	-
Bénéfice / Perte d'exploitation		(1.325.435)	(1.261.894)
Produits financiers		102.493.592	98.083.474
Produits des immobilisations financières	1.5.5	102.316.256	98.082.480
Autres produits financiers		176.246	-
Produits financiers non récurrents		1.090	994
Charges financières		410.519	1.249.233
Charges des dettes	1.5.2.	393.535	1.198.715
Autres charges financières		16.984	50.518
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		100.757.638	95.572.347
Impôts sur le résultat	1.5.3.	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice		100.757.638	95.572.347
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		100.757.638	95.572.347

Les frais généraux passent de € 1.262k au 1^{er} semestre 2025 à € 1.325k au 1^{er} semestre 2026, soit une augmentation de € 64k. L'augmentation de la rémunération des administrateurs est en partie compensée par une réduction des autres frais généraux (honoraires de recrutement, publications financières, honoraires avocats essentiellement).

Le dividende perçu d'UCB en 2026 afférent à l'exercice 2025 s'élève à € 102,3 millions (dividende brut de € 1,45 par action) contre € 98,08 millions (€ 1,39 par action) l'exercice précédent.

Les charges des dettes passent de € 1.199k au 1^{er} semestre 2025 à € 394k au 1^{er} semestre 2026, soit une diminution de € 805k. Cette diminution est due au remboursement de la dette en mai 2025.

Après l'application de la déduction des RDT (Revenus Définitivement Taxés) qui bénéficient, depuis la loi du 25 décembre 2017, d'une exonération à 100%, la Société n'a pas de base taxable à l'impôt des sociétés.

Le bénéfice de l'exercice passe de € 95.572k au 1^{er} semestre 2025 à € 100.758k au 1^{er} semestre 2026, soit une augmentation de € 5.186k ou de 5,43%.

1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

€ 000	30-06-26	30-06-25
Frais généraux	(1.176)	(1.510)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(1.176)	(1.510)
Dividendes reçus	102.316	98.082
Acquisition titres UCB	(4.061)	(4.382)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	98.255	93.700
Dividendes versés	(48.074)	(46.291)
Intérêts et commissions payés	(473)	(2.323)
Remboursement lignes de crédit roll-over	-	(45.950)
Avances sur lignes de crédit roll-over	-	4.650
Frais bancaires	(1)	(1)
Placement dépôt à terme	(48.850)	-
Intérêts reçus sur dépôt à terme	97	-
Précompte mobilier remboursé	7	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(97.293)	(89.916)
Total des flux de trésorerie	(214)	2.274
Trésorerie et équivalents début de période	368	1.429
Trésorerie et équivalents fin de période	154	3.703

1.5. NOTES

1.5.1. Placements et valeurs disponibles

€ 000	30-06-26	31-12-25
Dépôt à vue	154	368
Placements	49.750	900
Total	49.904	1.268

Les placements et valeurs disponibles comprennent les dépôts à vue qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

1.5.2. Emprunts bancaires

La dette bancaire a été entièrement remboursée en mai 2025.

Situation des lignes de crédit

€ 000	30-06-26			31-12-25		
	CONFIRMED LINES	UTILISED	AVAILABLE	CONFIRMED LINES	UTILISED	AVAILABLE
Belfius	150.000	-	150.000	150.000	-	150.000
BNP Paribas Fortis	100.000	-	100.000	200.000	-	200.000
KBC	100.000	-	100.000	-	-	-
Total	350.000	-	350.000	350.000	-	350.000

Les lignes de crédit ont été renégociées fin 2025. A partir de janvier 2026, elles sont réparties entre trois banques : Belfius, BNP Paribas Fortis et KBC, pour respectivement 150, 100 et 100 millions d'euros. Les lignes de Belfius et KBC sont renouvelables indéfiniment, et celle de BNP a une durée initiale de 5 ans prorogeable de 2 fois un an. Les tirages s'effectuent sous forme d'avances à court terme (entre 1 et 12 mois) et sont renouvelables. Au 30 juin 2026, les lignes de crédits n'étaient pas utilisées.

Sûretés

Un gage sur 95.000 actions UCB au 30 juin 2026 a été accordé pour permettre d'optimiser le temps de mise en place d'un tirage sur la ligne de crédit le cas échéant. La valeur comptable des actions mises en gage s'élève à € 24,9 millions.

Engagements financiers

La Société doit respecter les engagements suivants:

- Les sûretés relatives aux lignes de crédit consistent en un nombre d'actions UCB dont la valeur boursière totale est supérieure à 150% de l'encours des tirages.
- Les dettes financières ne peuvent pas dépasser 30% de la valeur boursière de la participation dans UCB.

Charges des dettes

€ 000	30-06-26	30-06-25
Interest charges	-	(719)
Reservation commission	(394)	(480)
Total	(394)	(1.199)

Les charges d'intérêt passent de € 719k au 1^{er} semestre 2025 à 0 au 1^{er} semestre 2026 compte tenu du remboursement total de la dette en mai 2025.

Les commissions de réservation sur la partie non utilisée des lignes de crédit confirmées se sont élevées à € 394k au 1^{er} semestre 2026 (€ 480k au 1^{er} semestre 2025). Cette réduction est le résultat de la renégociation des lignes de crédit fin 2025.

1.5.3. Impôts sur le résultat

Relation entre la charge d'impôts et le bénéfice comptable

€ 000	30-06-26	30-06-25
Bénéfice avant impôts	100.758	95.572
Taux d'imposition applicable	25,00%	25,00%
Impôts théoriques	25.189	23.893
Impact Dividendes non imposables (Régime RDT)	25.189	23.893
Précompte mobilier retenu à la source	-	-
Impôts comptabilisés	-	-

1.5.4. Frais généraux

€ 000	30-06-26	30-06-25
Rémunérations des administrateurs	429	217
Rémunération du directeur & adj.	287	278
Honoraires de conseils et de gestion	252	263
Frais sociétés cotées	137	131
Conseils juridiques	47	90
Services comptables	38	46
Autres	135	237
Total	1.325	1.262

1.5.5. Dividende

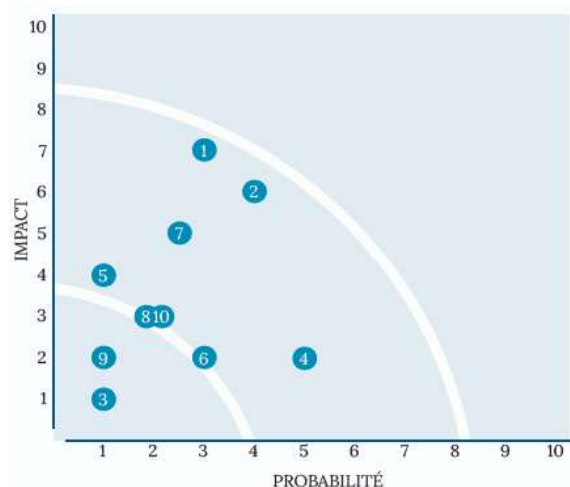
En mai 2026, la Société a encaissé le dividende afférent à l'exercice 2025 distribué par UCB (€102.316k) et a payé son propre dividende afférent à l'exercice 2025 (€ 48.074k).

2. Principaux risques et mesures de prévention

1. Risque lié à la participation dans UCB – Ce risque résulte son investissement dans UCB. La Financière de Tubize est attentive au développement d'UCB et à tout élément qui pourrait contraindre UCB à revoir sa politique de dividende. Celle-ci est notamment influencée par les risques propres à UCB qui sont repris dans son rapport annuel et qui sont gérés au niveau d'UCB. Ceux-ci comprennent notamment, les risques suivants :

- Politiques d'accès au marché, de fixation des prix et de remboursement des médicaments : l'environnement de fixation des prix et de d'accès au marché est très complexe et sujet à des pressions économiques, politiques et sociales continues. Les systèmes de santé financés par des fonds publics font face à des budgets de plus en plus serrés en raison de l'augmentation des dépenses de défense, du vieillissement des populations, de l'inflation et de la hausse des coûts thérapeutiques,
- Volatilité des perspectives géopolitiques et économiques : Le risque de conflit géopolitique, de restrictions commerciales et d'inflation influence la sécurité de l'approvisionnement, les opérations cliniques, l'accès au marché et la stabilité à long terme du système de santé,
- Résiliences des chaînes d'approvisionnement : les chaînes d'approvisionnement biopharmaceutiques deviennent de plus en plus complexes et vulnérables aux chocs géopolitiques ou environnementaux,
- Complexité et fragmentation croissante du cadre réglementaire : une approche de plus en plus nationaliste et la divergence des réglementations entre les régions peuvent modifier le paysage concurrentiel ou augmenter le coût des opérations commerciales. Les réformes réglementaires peuvent entraîner des changements opérationnels importants, influençant l'allocation des ressources et la planification stratégique,
- Cyber-attaques : la dépendance du secteur pharmaceutique aux technologies numériques et aux chaînes d'approvisionnement en santé ainsi qu'aux dispositifs de l'internet des objets est en croissance, présentant de nouvelles vulnérabilités. Les cybermenaces deviennent progressivement plus sophistiquées, avec une utilisation accrue des technologies alimentées par l'IA,
- Capacité à intégrer l'IA : on s'attend à ce que l'IA accélère la productivité de la R&D et améliore la conception et l'exécution des essais cliniques. L'intégration de l'IA et d'autres technologies émergentes dans divers aspects des opérations présente des risques et des opportunités. Développer, mettre en œuvre et gérer la technologie de l'IA crée des défis en termes de précision, d'efficacité et de fiabilité,
- Croissance à long terme et concentration du portefeuille : le plan de croissance d'UCB nécessitera une discipline rigoureuse du portefeuille et une allocation stricte du capital.

Le conseil de la Financière de Tubize se maintient informé des activités et de la gestion d'UCB au travers de ses représentants au conseil d'administration et au comité d'audit d'UCB.



- 2. Risque de marché** – La Financière de Tubize est exposée au risque de fluctuation du cours du titre UCB. Celui-ci est influencé par la performance intrinsèque d'UCB ainsi que par des facteurs multiples d'ordre macro-économique, géopolitique, et sectoriel. Ce risque est inhérent à l'activité de la Financière de Tubize, qui s'inscrit dans le cadre d'une participation à long terme dans UCB. Il est monitoré pour s'assurer du maintien des engagements financiers pris dans le cadre des lignes de crédit.
- 3. Risque de liquidité** – Ce risque résulte de l'incapacité d'une société à faire face à ses engagements financiers. Afin d'honorer ses obligations et de maintenir la capacité financière nécessaire à la mise en place de sa politique d'investissement dans sa participation, la Financière de Tubize a négocié des lignes de crédit pour un montant total

de € 350 millions. Ces lignes de crédit contiennent des engagements financiers, calculés deux fois par an, qui se situent largement dans les normes convenues avec les banquiers.

4. **Risque de taux d'intérêt** – Les fluctuations de taux d'intérêt peuvent avoir un effet sur les charges de la dette et le rendement de la trésorerie. La dette de la Financière de Tubize est levée à court terme (inférieure à un an) dans le cadre de ses lignes de crédit. Si la dette devait être levée à plus long terme, la Financière de Tubize pourrait mettre en place des instruments de couverture de cette dette. La trésorerie est placée à court terme et la Financière de Tubize exerce une veille permanente du marché afin de pouvoir s'adapter aux évolutions de contexte.
5. **Risque de contrepartie** Ce risque se manifeste quand une contrepartie bancaire manque à ses obligations dans le cadre d'opérations de dépôt, de couverture de risques financiers, d'opérations sur titres, et de tirages sur lignes de crédit, et amène de ce fait la Financière de Tubize à subir une perte financière. Les contreparties de la Financière de Tubize sont des banques belges avec une notation de « qualité moyenne supérieure ».
6. **Risque opérationnel** – Ce risque résulte de processus internes ou de systèmes qui seraient inadéquats ou défaillants, d'erreurs humaines ou encore d'événements extérieurs. La Société a mis en place des contrôles détaillés pour chaque processus significatif. Elle a défini une politique de sécurité de l'information qui fixe notamment les mesures de sécurité à prendre afin de minimiser le risque informatique et le « cyber-risque ».
7. **Risque juridique** – Ce type de risque est lié à l'évolution du droit (droit des sociétés, droit fiscal, etc.), qui peut entraîner une certaine insécurité juridique et des difficultés d'interprétation. A ce titre, le maintien du régime des RDT (Revenus Définitivement Taxés) est clé pour la performance financière de la société. Le conseil d'administration fait appel aux conseils de cabinets d'avocats spécialisés afin d'être au fait des évolutions du cadre législatif et réglementaire et d'émettre un avis d'expert sur tout sujet pertinent dans le cadre de la vie de la société.
8. **Risque de conformité** – Ce risque est associé à un non-respect de la réglementation. Le conseil d'administration fait régulièrement appel aux conseils d'experts en matières juridiques, fiscales et financières. La Société a élaboré un Dealing Code qui détermine des règles de conduites détaillées visant à prévenir tout abus de marché. De plus, dans sa politique de sécurité de l'information, la société a défini les mesures mises en place pour préserver l'intégrité et le caractère confidentiel des données sensibles. Ces règles imposent certaines interdictions ainsi que des mesures préventives.
9. **Risque de réputation** – Le risque de réputation, ou risque d'image, correspond à l'impact que peut avoir une erreur de gestion sur l'image de la Société. La Société a mis en place une gouvernance d'entreprise comportant une gestion anticipative des risques, une écoute des parties prenantes et une communication transparente des événements significatifs.
10. **Risque de gouvernance** – En tant qu'entreprise cotée dont le capital est majoritairement détenu par une famille, la structure actionnariale expose la société au risque de déséquilibre dans les processus de décision, notamment en cas de divergence entre les intérêts de la famille, l'intérêt social de la Société et les attentes des actionnaires minoritaires. La Société s'appuie sur un cadre de gouvernance robuste et rigoureux (administrateurs indépendants, règles de gestion des conflits d'intérêts) et veille à maintenir un dialogue transparent et régulier avec les actionnaires minoritaires. Les décisions stratégiques sensibles font systématiquement l'objet d'un examen approfondi afin de garantir leur alignement avec l'intérêt social. En outre, la société est exposée à un risque de fragilisation de l'adhésion au projet UCB, susceptible d'altérer la cohésion interne et la stabilité de l'actionnariat. Le pacte d'actionnaires demeure l'instrument clé pour encadrer les relations intrafamiliales et prévenir les divergences pouvant affecter la gouvernance.

3. Evènements post clôture

Aucun évènement important n'est survenu après la clôture du premier semestre 2026.

4. Principales transactions entre parties liées

Les informations suivantes sont requises par l'arrêté royal du 14 novembre 2007 dans la mesure où elles peuvent, le cas échéant, avoir une incidence en cas de lancement d'une OPA sur la Société.

Structure de l'actionariat

La structure de l'actionariat de la Financière de Tubize telle qu'elle résulte (i) de la notification annuelle adressée conformément à l'article 74, §8 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux OPA, (ii) des notifications reçues par la Société en vertu de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, et (iii) des notifications effectuées en vertu du règlement relatif aux abus de marché par les dirigeants ou par des personnes étroitement liées à ceux-ci, et tenant compte de la répartition des droits de vote entre ceux détenus en concert et ceux détenus hors concert, se présente comme suit au 30 juin 2026 :

	EN CONCERT		HORS CONCERT		TOTAL	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	Nombre	%
FEJ SRL	8.525.014	19,15%	475.372	1,07%	9.000.386	20,22%
Daniel Janssen	5.881.677	13,21%	-	-	5.881.677	13,21%
Altaï Invest SA	4.969.795	11,16%	40.205	0,09%	5.010.000	11,26%
Barnfin SRL	3.915.579	8,80%	-	-	3.915.579	8,80%
Total des droits de vote détenus par les membres du concert	23.292.065	52,33%	515.577	1,16%	23.807.642	53,49%
Autres actionnaires	-	-	20.704.956	46,51%	20.704.956	46,51%
Total des droits de vote	23.292.065	52,33%	21.220.533	47,67%	44.512.598	100,00%

La SRL FEJ, Daniel Janssen, la SA Altaï Invest (contrôlée par Evelyn du Monceau), et la SRL Barnfin agissent de concert.

Les membres du concert et les membres de leur famille proche n'ont pas de relations directes ou indirectes avec la Société autres que celles résultant de leur qualité d'actionnaire ou, le cas échéant, d'une représentation au conseil d'administration.

5. Composition et mode de fonctionnement du conseil d'administration

Composition et présence

Conformément aux statuts, le conseil d'administration comprend au moins trois membres. L'assemblée générale fixe le nombre d'administrateurs.

Le conseil est à présent composé de onze membres (huit représentants des actionnaires de référence et trois administrateurs indépendants). Aucun administrateur n'est exécutif.

Le conseil d'administration se réunit au minimum trois fois par an.

Le renouvellement d'Eric Cornut, comme administrateur a été confirmé à l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2026 pour une durée de 4 ans venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2030.

La nomination de la société Heygieia Consulting BV, représentée par Stef Heylen, comme administrateur a été confirmée à l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2026 pour une durée de 4 ans venant à échéance à l'assemblée générale

ordinaire de 2030. Son mandat remplace celui d'Evelyn du Monceau, qui est arrivé à son terme à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2026, conformément aux dispositions de la Charte de gouvernance de la société.

La nomination de la société Corisatis SRL, représentée par Cynthia Favre d'Echallens, comme administrateur a été confirmée à l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2026 pour une durée de 4 ans venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2030.

La nomination de la société StratRisk Partners GmbH, représentée par Carinne Brouillon, comme administrateur indépendant a été confirmée à l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2026 pour une durée de 4 ans venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2030.

Personnes responsables et déclaration du conseil d'administration

Personnes responsables

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AlgoScient SARL représentée par Cédric van Rijckevorsel	Membre
Bergendal & Co SRL représentée par Tanguy du Monceau	Membre
BLTB SRL représentée par Charles-Antoine Janssen	Membre
Corisatis SRL, représentée par Cynthia Favre d'Echallens	Membre
Eric Cornut	Membre
Sandrine Flory	Membre
Heygieia Consulting BV, représentée par Stef Heylen	Membre
Iris Löw-Friedrich	Membre
Nikita SRL représentée par Cyril Janssen	Vice-Président
Praksis BV représentée par Bruno Holthof	Président
StratRisk Partners GMBH, représentée par Carinne Brouillon	Membre

PRÉSIDENT HONORAIRE

Daniel Janssen

COMMISSAIRE

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL représentée par Sébastien Jaspar.

GESTION JOURNALIÈRE

ENRE SRL représentée par Eric Nys.

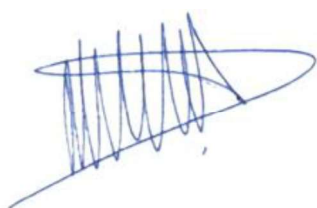
Déclaration du conseil d'administration

Nous déclarons qu'à notre connaissance:

- L'information financière intermédiaire résumée au 30 juin 2026 donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Financière de Tubize conformément aux normes comptables applicables.
- Le rapport de gestion intermédiaire contient un exposé fidèle sur les événements importants et les principales transactions entre parties liées qui ont eu lieu pendant le premier semestre de l'exercice en cours et sur leur incidence sur l'information financière intermédiaire résumée au 30 juin 2026, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les mois restants de l'exercice.

Bruxelles, le 31 juillet 2026

Le conseil d'administration

A stylized signature in blue ink, consisting of a series of vertical strokes followed by a large, sweeping loop.

Bruno Holthof,
Président du
conseil d'administration

A signature in blue ink that reads "C. Janssen" in a cursive, handwritten style.

Cyril Janssen,
Vice-Président du
conseil d'administration

Rapport du commissaire au conseil d'administration de Financière de Tubize sur l'examen limité de l'information financière intermédiaire résumée pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2026

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de l'information financière intermédiaire résumée ci-jointe, comprenant un bilan résumé de Financière de Tubize au 30 juin 2026, un compte de résultats résumé pour la période de six mois se terminant à cette date ainsi que des notes explicatives concernant ces comptes. L'établissement et la présentation de cette information financière intermédiaire résumée conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux obligations en matière d'informations périodiques incombant aux émetteurs de droit belge dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

Etendue de notre examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des responsables comptables et financiers ainsi qu'à mettre en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait de relever. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous laissent à penser que l'information financière intermédiaire résumée ci-jointe n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux obligations en matière d'informations périodiques incombant aux émetteurs de droit belge dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé.

Bruxelles, 31 juillet 2026

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par Sébastien JASPAR*
Réviseur d'entreprises

*Agissant pour une société

BDO Bedrijfsrevisoren BV / BTW BE 0431.088.289 / RPR Brussel
BDO Réviseurs d'Entreprises SRL / TVA BE 0431.088.289 / RPM Bruxelles

BDO Bedrijfsrevisoren - BDO Réviseurs d'Entreprises BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms.